

2^{ème} Rapide de Pessac

RÈGLEMENT DU TOURNOI

ARTICLE 1 GÉNÉRALITÉS

L'Association PESSAC ÉCHECS organise le

2^{ème} TOURNOI RAPIDE DE Pessac

Dimanche 18 juin 2023
Cinéma Jean Eustache
33 600 PESSAC

ARTICLE 2 RÉGLEMENTS APPLIQUÉS

- Les règles du jeu sont celles de la FFE et de la FIDE, 88^e Congrès de la FIDE à Goynuk (Antalya, Turquie), applicables au 1er janvier 2018
- L'article A4 de l'annexe A « Le Jeu Rapide ». Le délai de forfait est de 10 minutes.
- Le tournoi est réservé exclusivement aux licenciés FFE et aux joueurs étrangers classés FIDE
- Les appariements sont réalisés au système suisse (règles FIDE C.04)
- Seuls seront appariés à la première ronde les joueurs ayant fait vérifier leur licence et réglés leurs droits d'inscription à l'heure prévue pour la clôture
Le classement utilisé pour les appariements sera, par ordre de priorité pour chaque joueur, tels qu'affichés sur le site fédéral à la date du tournoi :
 - 1/ Le classement Elo Rapide FIDE,
 - 2/ Le classement Elo FIDE,
 - 3/ Le classement ou l'estimation Elo Rapide FFE.

ARTICLE 3 HORAIRES

- Accueil : 9H45
- Pointage HelloASSO
- Ronde 1 : 10h 00
- Ronde 2 : 10h 40 *
- Ronde 3 : 11h 20 *
- Pause déjeuner 1H de pause méridienne
- Ronde 4 : 13H
- Ronde 5 : 13h40
- Ronde 6 : 14h20 *
- Ronde 7 : 15H *
- Remise des Prix : 16H
- Simultanée : 17H **
- * Ou 10 minutes après la fin de la dernière partie de la ronde précédente.

ARTICLE 4 CADENCE

- 15 minutes + 3 secondes par coup

ARTICLE 5 DROITS D'INSCRIPTION

Titrés g, gf, m, mf, f, ff:	invités si prévenue 48h à l'avance
Autres joueurs	10 € 5 pour les jeunes

ARTICLE 6 DÉPARTAGES

Le départage des ex-æquo en points de parties sera réalisé en appliquant successivement :

- Buchholz tronqué
- Cumulatif
- Performance

ARTICLE 7 PRIX

La liste des prix est consultable sur :

- Prix non cumulables

ARTICLE 8 ARBITRAGE

Arbitre : Nicolas Fournier Arbitre Fédéral Open 1

Arbitre : Alain Sallette Arbitre Fédéral Elite 1

ARTICLE 9 COMMISSION D'APPEL

Un jury d'appel pourra être constitué si besoin. Il sera composé d'un arbitre, d'un représentant de l'organisation et d'un représentant des joueurs.

ARTICLE 10 DIVERS

- Eviter toute discussion et toute lecture suspecte
- Tout forfait doit être justifié et signalé à l'arbitre avant l'appariement suivant.
- Toute infraction aux règles pourra faire l'objet d'un avertissement, deux avertissements entraînent l'exclusion du tournoi et le dépôt d'une plainte à la Commission de Discipline de la Fédération du joueur concerné

ARTICLE 11 ENGAGEMENT

Tous les participants s'engagent, en s'inscrivant, à respecter le présent règlement et la charte du joueur d'Échecs.

L'organisateur,

L'arbitre,

